



Paris, le 22 Janvier 2016

« LE VILLAGE LA POSTE » : POURQUOI LA CGT N'A PAS SIGNÉ

Le dispositif d'accompagnement social du projet Le Village La Poste proposé aux organisations syndicales fait suite à une négociation qui s'est déroulée d'avril à décembre 2015. Il a été signé par les syndicats CFDT, FO, CGC, CFTC, UNSA.

La CGT n'a pas signé parce que cet accord impose un seuil minimum de 2 heures de trajet quotidien pour être éligible aux indemnités de mobilité géographique, et refuse de concrétiser le droit à la déconnexion pour améliorer l'équation vie privée/vie professionnelle.

RALLONGEMENT DU TEMPS DE TRAJET :

Le seuil minimum de 2 heures crée **une injustice** au sein du personnel.

A titre d'exemple : un agent qui a un trajet domicile/travail (aller/retour) de 1h56 et dont le trajet est rallongé de 15 minutes, ne touchera rien, celui qui a 2h01 et qui mettra 10 minutes de plus percevra une indemnité.

De plus, des fourchettes d'indemnités sont établies selon le tableau ci-dessous :

- ➔ de 10 mn à 15 mn : 500 € à 1 000 €
- ➔ de 16 mn à 30 mn : 1 100 € à 1 500 €
- ➔ de 31 mn à 45 mn : 1 600 € à 3 000 €
- ➔ au-delà de 45 mn : 3 000 € à 5 000 €

Le calcul de l'indemnité se fera **proportionnellement au temps de rallongement** à la discrétion de chaque NOD (ou direction).

Une belle **usine à gaz** en perspective et qui va générer des conflits individuels.

L'Entreprise nous assure que le calcul se fera à partir du « *déclaratif* » de l'agent mais que les services RH se réserveront le droit de vérifier à partir de MAPPY en cas d'écart manifeste.

L'expérience nous montre que par le passé les services RH ont systématiquement calculé ces indemnités à partir des sites RATP... Nous pensons qu'il en sera de même cette fois-ci. Chacun sait que ces sites ne prennent évidemment nullement en compte les dysfonctionnements fréquents ou quasi quotidiens des transports en commun sur certaines lignes. Cela a pour conséquence un allongement sensible des temps de trajet voire le doublement de leur durée.

Rappelons que le groupe était opposé, au départ, au versement d'indemnités de mobilité géographique au prétexte que le personnel n'était pas mis en reclassement, et que l'immeuble LEMNYS n'était pas loin de Vaugirard.

C'est la pression initiale de la CGT dès la première CDSP du 4 avril 2015, relayée ensuite par l'ensemble des organisations syndicales, qui a permis de faire reculer partiellement l'Entreprise.

Nous n'avons pas réussi à faire supprimer cette clause de 2 heures minimum que les autres organisations syndicales (*sauf SUD*) ont finalement acceptée.

Dans la dernière semaine de négociation **la CGT a tout tenté pour obliger le Groupe La Poste à renoncer à ce seuil d'éligibilité au dispositif, en prenant l'initiative de contacter les autres organisations syndicales pour une démarche unitaire vis-à-vis de l'entreprise.**

Les organisations syndicales signataires n'ont pas répondu à notre initiative, elles ont préféré traiter individuellement avec l'entreprise.

AMÉLIORATION DE L'ÉQUATION VIE PRIVÉE/VIE PROFESSIONNELLE :

La CGT a bataillé pour la **reconnaissance du droit à la déconnexion** du personnel dans le cadre de cet accord. Il s'agit de limiter l'empiétement de la vie professionnelle sur la vie privée : le soir, le week-end et pendant les vacances.

Elle a **défendu le principe de l'interdiction d'envoi de mail professionnel de 20 H à 7 H** au nom du respect de la vie privée. Nous rappelons que tout salarié doit bénéficier d'un repos quotidien d'au moins 11 heures, et que lui demander ou lui imposer un travail effectif durant ce temps de repos relève du régime des astreintes.

Nous rappelons à LA POSTE que le code du travail impose à chaque employeur de veiller au respect du temps de travail et à la santé du personnel.

La CGT regrette de ne pas avoir été suivie par l'ensemble des organisations syndicales sur cette revendication.

Conditions de travail :

La CGT se bat contre les implantations des bureaux dits partagés, doux euphémisme pour « *Open space* » dans lesquels seront implantés 7, 9 ou 11 positions de travail sur les sites du Lemnys, du Crossing et de Brune.

La surface allouée dans ces espaces au Lemnys est en moyenne de 5,5 m² par personne alors que les normes AFNOR prévoient environ 9 m² par personne ; la surface de plus de 10m² par personne annoncée par les responsables du projet n'est uniquement atteinte que par la réaffectation à chaque position de travail d'une quote-part des locaux collectifs (*salles de réunion, espaces de convivialité, de créativité et dits d'échanges informels...*). Les choix opérés entraîneront donc, pour la majorité du personnel, une dégradation évidente de ses conditions de travail.

Après ce regroupement, suivra le second volet du projet mené par la Direction de la Transformation, dont le but est une déflation sévère des effectifs obtenue notamment par la mutualisation des fonctions supports... Et à quand la transparence sur la réalité des coûts induits par ce projet ?

Notre syndicat se félicite que son action ait enfin permis une certaine amélioration du texte par rapport au projet initial notamment sur les points suivants :

- Sur les indemnités relatives à la mobilité fonctionnelle lors d'une mutation sur un poste à l'opérationnel : au lieu des 2 000 € présentés initialement par La Poste, la CGT a fait une proposition de 5 000 € au minimum pour les Groupe A (*acceptée par La Poste*).
- La prise en compte d'un nombre plus important de berceaux pour la garde des enfants.
- La création d'une navette électrique entre les sites.
- La prise en charge à 100% avec cumul des abonnements (*RATP + vélib*) des surcoûts de frais de transport pendant 3 ans.
- Un complément à l'offre sport, actuellement plafonné à 80 €.

Demain, les déménagements vont commencer. Nous appelons le personnel à être vigilant sur l'application de cet accord même si nous le jugeons très insuffisant.

Les militants CGT seront toujours là pour aider le personnel à faire respecter ses droits.

La bataille n'est pas terminée, elle ne fait que commencer.

Dès la fin du mois de janvier, l'expertise demandée par l'instance de coordination des CHSCT remet son rapport sur l'organisation du travail.

Nous porterons à votre connaissance ses conclusions.

**La CGT se battra pour faire respecter
les droits de chacun(e)
et faire prévaloir l'humain sur la finance.**